



Gestion de la ressource en eau

PETITE SEINE

Bief entre l'écluse de Nogent-sur-Seine et la halte nautique de Nogent-sur-Seine et bief de Conflans-sur-Seine

Enfoncement limité

<p>AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2011/02211</p>

Une limitation d'enfoncement 1.1 m

▪ **à partir du lundi 30 mai 2011 à 08:00 [tous les usagers]**

- Seine à l'amont de Paris entre les PK 18.720 (Écluse de Nogent sur Seine) et PK 19.700 (Halte nautique) - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Nogent-sur-Seine, Ecluse du Pont-Vert, 10401, NOGENT SUR SEINE.
Tél : 03 25 39 86 48. Fax : 03 25 39 09 98.

Une limitation d'enfoncement 1.0 m

▪ **à partir du lundi 30 mai 2011 à 08:00 [tous les usagers]**

- Seine à l'amont de Paris entre les PK 0 et PK 3.290 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Nogent-sur-Seine, Ecluse du Pont-Vert, 10401, NOGENT SUR SEINE.
Tél : 03 25 39 86 48. Fax : 03 25 39 09 98.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés des restrictions d'enfoncement suivantes :

- à l'amont du barrage du Livon, entre l'écluse de Nogent-sur-Seine et la halte nautique de Nogent, le tirant d'eau normal (1.20 m) est réduit à 1.10 m,
- à l'amont du barrage de Conflans-sur-Seine, dans le bief de Conflans, le tirant d'eau normal (1.20 m) est réduit à 1.00 m.

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer à la signalisation mise en place et aux recommandations qui leur seront données par les agents du Service Navigation.

Chef du service gestion de la voie
d'eau

Signé

Stanislas DE ROMEMONT

Date limite d'affichage :

Prochain Avis